

QVA n°368
2018A1431



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE
DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES
SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

TRAVAUX EN SITE CLASSÉ

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.181-2 et R.181-25 ;

Vu le décret du 24 juillet 2006, portant classement de la pointe du Hourdel et du cap Hornu, parmi les sites du département de la Somme ;

Vu la demande de travaux formulée par l'association syndicale autorisée des Bas-Champs de la Somme, pour des travaux d'entretien et de restauration des Bas Champs de Cayeux, à Lanchères ;

Les travaux prévus dans le site classé concernent :

- la reprise des berges du canal de Lanchères, sur les parcelles cadastrées A 62 et 170, sur un linéaire de 2 x 70 m, et A 68, 69, 70 et 91 sur un linéaire de 2 x 40 m ;
- l'édification d'une petite digue de protection contre le risque d'inondation d'une habitation, sur un linéaire de 55 m et une hauteur d'une quarantaine de centimètres (cote 2,30), sur un terrain cadastré A 277 ;

Vu les avis formulés par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Somme, en sa séance du 23 mars 2018, et par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Considérant que les ouvrages envisagés, réalisés avec des matériaux naturels et végétalisés à l'issue du chantier, ne sont pas de nature à porter atteinte au site classé ;

Autorise

les travaux demandés par l'association syndicale autorisée des Bas-Champs de la Somme.

Cette décision s'applique sans préjudice des autres législations et réglementations en vigueur.

Le - 3 MAI 2018

Pour le Ministre d'État et par délégation

Par empêchement du directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages

L'adjoint à la sous-directrice de la qualité du cadre de vie

Patrick BRIE